



Zadory Michel, Demierre Philippe

Test d'aptitudes pour les étudiants en médecine - Inégalité de traitement

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 08.03.21

DICS

Dépôt

L'article de *La Liberté* du vendredi 26 février 2021 concernant les tests d'entrée pour les étudiants en médecine à l'Université de Fribourg m'a interpellé.

Les étudiants francophones seraient préférentiellement par rapport à leurs camarades alémaniques lors du test d'aptitudes (AMS).

Le canton de Fribourg souffre d'un manque chronique de médecins généralistes de famille. Environ le 40 % des médecins exerçant dans notre canton viennent des pays voisins. Pour tenter de pallier à cette carence, le canton a opté pour un cursus complet de médecine à l'Université.

C'est ainsi qu'en 2003, une 3^{ème} année de médecine a été instituée, rendant l'obtention du bachelor possible.

En 2016, sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil accepte, à une grande majorité, la prolongation du cursus d'études jusqu'au master. Le but visé étant de fidéliser l'étudiant qui a commencé ses études à Fribourg, de lui proposer une formation postgrade de médecin de famille, pour remplacer les collègues partis à la retraite.

Mais ce pari connaît un bémol ; d'après les statistiques de ces dernières années, les étudiants francophones de 1^{ère} année ne représentent que le 20 % de la volée. C'est trop peu pour combler le manque de médecins francophones du canton.

Quelle est la raison de cette défection ?

Pour entrer en médecine dans notre université, il faut passer un test d'aptitudes, test également en vigueur dans les universités alémaniques et au Tessin. Cette sélection a été introduite en Allemagne dans les années nonante. Dans les cantons universitaires alémaniques et tessinois, les candidats se préparent par des cours spécifiques à cet examen d'entrée. Matériel d'exercices et manuel d'apprentissage sont aussi à disposition des candidats alémaniques. Tel ne semble pas du tout être le cas pour les romands, francophones qui n'ont pas à disposition cette préparation en français et qui sont de ce fait préférentiellement. Les statistiques de réussite le prouvent. Fort de ce constat, l'étudiant fribourgeois préfère aller à Lausanne ou Genève, universités qui ne connaissent pas ce test d'aptitudes et délaisse ainsi, parfois définitivement, son canton.

Nos questions au Conseil d'Etat :

1. Est-il envisagé, pour les étudiants francophones des cours préparatoires, ainsi que du matériel d'exercices ?
2. Est-il prévu de demander aux collèges de notre canton de préparer les bacheliers à un tel test ?

3. Comment se fait-il que des brillants bacheliers fribourgeois sont recalés à ce test d'aptitudes ?
4. Serait-il possible d'introduire un quota d'étudiants francophones des deux sexes ?
5. Notre Université serait-elle prête à revoir cette façon de sélectionner et favoriser les étudiants autochtones ? Le test actuel date des années huitante !
6. Le numerus clausus n'est-il pas contre-productif au vu des intentions visées par le canton ? Un numerus clausus pour candidats hors canton serait-il plutôt envisageable ?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour les réponses à nos questions ; le but de notre intervention étant d'améliorer le pourcentage des candidats et candidates médecins francophones.
